



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIX
SEANCE DU 10 JUILLET 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 18
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoirs : 2
Délégués absents : 1	Votants : 20

Date convocation : 04 JUILLET 2024
Secrétaire de Séance : Nicole DUCOUT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de juillet, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 04 juillet 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Isabelle CANTEGREIL) – Anaïs CADIS (+ pouvoir de Paul CARRERE) — Rose Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN – Claude LABORDE - Daniel BIREMONT - Nathalie MOMEN – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE - Hélène COUSSEAU – Martine GASTON – Jean-Luc DUBROCA - Didier PLANCKE – Nicole DUCOUT - Frédéric PRADERE – Monique DUVIGNAU - Jean-Pierre REMY – Marc GAILLARD.

Excusés avant donné pouvoir :

Paul CARRERE a donné pouvoir à Anaïs CADIS

Isabelle CANTEGREIL a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Excusés Yannick VILLATORO

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 87/2024

Objet : Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Prévention du Centre de Gestion des Landes.

Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY expose :

VU le règlement d'intervention du fonds de prévention mis en place par le Centre de Gestion des Landes (CDG 40) et notamment les dépenses éligibles telles que :

- les matériels/dispositifs d'amélioration et de confort,
- celles de sensibilisation des agents
- celles d'aménagement des locaux

en rapport avec les problématiques santé et sécurité au travail identifié dans le Document Unique.



VU l'engagement de la collectivité d'élaborer son Document Unique à compter du mois de septembre,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Pays Morcenais souhaite acquérir du matériel destiné à améliorer les conditions de travail de nos agents,

Monsieur BAYLAC-DOMENGETROY propose de solliciter le fonds de prévention du CDG40 pour l'attribution d'une subvention concernant l'achat de six fauteuils de bureau pour les agents administratifs. Il s'agit d'améliorer le confort de travail des agents en posture assise prolongée et de prévenir ainsi les Troubles Musculosquelettiques.

Il précise que le montant total du projet doit au minimum atteindre 200€ et que le montant de la subvention accordée ne peut excéder 5000€ par projet. Par ailleurs un autofinancement de 20% de la part de la collectivité est demandé par le CDG 40.

Plan de financement :

1. Amélioration des conditions de travail des agents administratifs :

Montant éligible du projet : 1 825.45€

Montant de subvention sollicité : 1 460.36€ (80%)

Autofinancement : 365.09€ (20%)

Les achats sont prévus sur le second semestre 2024.

Après débats, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé
- De solliciter les aides financières du fonds de prévention du CDG 40
- Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024

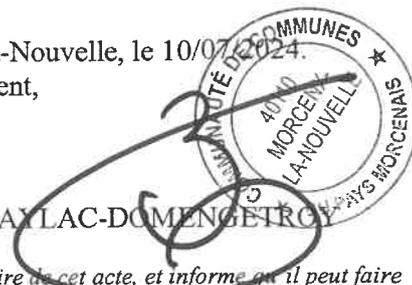
Le Secrétaire de séance,

Nicole DUCOUT

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 10/07/2024.

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>